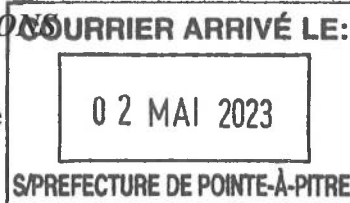


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du mercredi 19 avril 2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le **mercredi 19 avril à 9h00**, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle du conseil, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><i>Date de la convocation : 29/03/2023</i></p> <p><i>Nombres de membres : 17</i></p> <p><i>En exercice : 17</i></p> <p><i>Présents : 09</i></p> <p><i>Votants : 11</i></p> <p><i>Procuration : 02</i></p>	<p>Présents :</p> <p>M. : CORNET Cédric - FRAIR Jules</p> <p>Mmes MOLIA Sandra - MONTOUT Liliane - PAULON Nina - BAHADOUR Caroline - JOAB Carole - CLARAC Elodie - URBINO France-Ena</p> <p>Excusées :</p> <p>Mmes : HERMANNE Liliane (<i>mandataire JOAB Carole</i>) - JEAN ELIE Isabelle - BROSSEAU Victorine - SAME MOLIA Anita (<i>mandataire BAHADOUR Caroline</i>) - LOUISERRE-MEZENCE Laurie</p> <p>Absents :</p> <p>M. BARBIN Teddy</p> <p>Mmes : THELEMAQUE Sonia - VIROLAN Jocelyne</p>
--	---

Délibération N°CA-2023-2S-CCAS-07

ELECTION DU/DE LA VICE- PRÉSIDENT(E) DÉLÉGUÉ(E)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-6 disposant que le conseil d'administration élit, à bulletin secret, un vice-président délégué, chargé d'intervenir en cas d'empêchement du premier vice-président ;

Vu la délibération du conseil d'administration **N°CA-2023-2S-CCAS-06**, en date du 19 avril 2023, adoptant la mise en place d'un(e) vice -président(e) délégué(e) ;

Considérant que lesdites responsabilités doivent être limitées aux seules situations d'empêchement du premier vice-président, et sur des missions précises ;

Considérant la nécessité d'assurer une gouvernance permanente lors de certaines manifestations et lors de certaines réunions ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que madame BAHADOUR Caroline s'est portée candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS ;

Après discussion,

***Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
DECIDE***

Article 1 : d'approuver les opérations de vote selon le procès verbal annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS, **Mme BAHADOUR Caroline** ;

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Article 4 : Monsieur le Président ou son représentant, la directrice du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité
des membres présents*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier,
le 19 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,

Cédric CORNET

